

Service Départemental
d'Incendie et de Secours

Décision

2023-50

Recours à l'emprunt
Montant de 3 000 000 € avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

VU le code général des collectivités territoriales, article L 1424-30 ;

VU la délibération DEL2021CA_026 du conseil d'administration du 8 septembre 2021 relative à la délégation au président pour le recours à l'emprunt et de marchés publics ;

VU les crédits ouverts pour le recours à l'emprunt de cet exercice dans le budget primitif 2023 et les décisions modificatives n°1 et 2 adoptés respectivement les 1^{er} février 2023, 21 juin 2023 et 25 octobre 2023 ;

CONSIDERANT la consultation préalablement engagée pour la réalisation d'un emprunt destiné à l'équilibre de la section d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 d'un montant maximum de trois millions deux cent soixante-deux mille euros (3 262 000 €) ainsi que les offres recueillies ;

DECIDE**ARTICLE 1 :**

De contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes – Alpes City, 14 rue Léon Sestier 38000 Grenoble, un crédit d'un montant de 3 000 000 € aux conditions et caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : A1
- Durée de contrat de prêt : 15 ans
- Commission d'engagement : 0.06% du montant du contrat de prêt, soit 1 800 €
- Versement des fonds : quelques jours après la signature du contrat
- Taux d'intérêt : taux fixe, 3,85%
- Base de calcul des intérêts : 30 / 360
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Mode d'amortissement : linéaire
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis au plus tard 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée), ainsi que la commission d'engagement
- Le remboursement s'effectue dans le cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans mandatement préalable.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 038-283812006-20231201-2023_50-AR



ARTICLE 2 :

De signer le contrat correspondant à cette offre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fontaine, le 29 novembre 2023

La présidente
du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne GERIN', written over a horizontal line.

Anne GERIN

